

Affiché et publié le mardi 28 avril 2026

République Française
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE SAINT-DONAT

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 25 AVRIL 2026
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six le samedi 25 avril 2026 à 21h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

Date convocation : 7 avril 2026

Étaient présents : Laurent BERNARD, Audrey LEFEBVRE, Dominique CHEVALLIER, Marie-Claire VERGNE, René CHAZAUD, Sonia BELLOY, Anaïs VEILLON, Dylan MATHIEU, Jean CHARBONNEL, Pierre LAFON, Estelle CARLIER

Secrétaire de séance : Jean CHARBONNEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

DELIBERATION DE_31_2026 : Vote des taux d'impositions 2026

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_32_2026 : Vote des subventions 2026 aux associations

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_33_2026 : Subvention du budget eau/assainissement au budget de la commune pour participation à la rémunération du personnel et frais divers

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_34_2026 : Vote du budget primitif 2026 : budget principal

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_35_2026 : Vote du budget primitif 2026 – budget eau et assainissement

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_36_2026 : Vote du budget primitif 2026 – budget lotissement

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_37_2026 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Direct

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_38_2026 : Achat parcelle GROSLIER

Délibération approuvée à l'unanimité

DELIBERATION DE_39_2026 : Désignation des délégués EPF SMAF

Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 23h30

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 28 avril conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.



Le Maire,

Laurent BERNARD.